

Prix MEDEF - Siparex de la transformation numérique

Publié le 5 avril 2019

A l'occasion de la cinquième édition de l'Université du numérique, le MEDEF et Siparex lancent le Prix de la Transformation numérique, visant à récompenser les plus belles réussites de transformation digitale d'entreprises.

Ce Prix, qui a bénéficié dans sa construction de l'expertise de [Niji](#), a pour objectif de valoriser et promouvoir des initiatives exemplaires qui ont permis à une entreprise (TPE, PME ou ETI) d'adapter ou de transformer son business model, son mode de production, son organisation interne, ou encore ses relations clients ou fournisseurs grâce à l'apport d'un service ou d'une solution numérique. Cette transformation peut être partenariale (avec une start-up, une autre entreprise...) ou accompagnée par une collectivité locale, un acteur du conseil, un laboratoire universitaire, un pôle de compétitivité...

Parce que l'ouverture des PME/ETI à l'écosystème numérique est un levier incontestable de dynamisme économique, il nous paraît important de promouvoir ces collaborations, quelle que soit la forme qu'elles aient prise.

Les entreprises et projets éligibles

- Les TPE, PME et ETI ayant mené un projet de transformation
- Les start-up si elles peuvent se prévaloir d'une expérience réussie de transformation numérique avec une TPE, une PME ou une ETI

Les catégories de prix :

1. **[Participez au prix Stratégie](#)** : la transformation numérique offre de nouveaux horizons et permet aux entreprises de faire évoluer leur modèle économique pour répondre à la maturité du marché, aux attentes des clients. Ex : passage d'une vente de produit à un service, mise en place de nouveaux canaux de vente, évolution d'un produit historique etc.
2. **[Participez au prix Client](#)** : la transformation digitale permet de mieux répondre aux attentes des clients BtoB et BtoC en termes d'expériences et de relations avec la marque. Elle permet de fluidifier les échanges, faciliter la transaction, augmenter les interactions et la réactivité etc. Ex : digitalisation du parcours client, mise en place d'un SAV digital, création d'un espace client, apport digital dans les boutiques, etc.
3. **[Participez au prix Performance opérationnelle](#)** : le digital permet aux entreprises de faire évoluer leur organisation et leurs processus métiers pour gagner en productivité, s'adapter à la maturité du marché etc. Ex : robotisation de la chaîne de fabrication, digitalisation des processus métiers (facturation, opérations etc.), collecte et interprétation de données clés, ...
4. **[Participez au prix Talent](#)** : la transformation digitale impacte fortement l'humain et conduit donc les entreprises à adapter leurs métiers et compétences internes. Ex : intégration de nouveaux métiers digitaux, évolution de métiers historiques grâce au digital, implémentation de nouveaux modes de travail etc.
5. **[Participez au prix Start-up](#)** : vous êtes une start-up qui a accompagné une entreprise (PME ou ETI) dans sa transformation digitale en lui fournissant des compétences, technologies ou autres. Vous pouvez concourir en mettant en avant votre collaboration. Ex : accompagnement d'un acteur dans la création d'un produit innovant, accompagnement d'une entreprise dans la mise en place d'un outil conversationnel etc.

Instruction du dossier et jury

Une fois le dossier complété et transmis en ligne dans les délais (cf. calendrier ci-dessous), l'éligibilité de chaque dossier sera vérifiée ; un retour sera fait à chaque porteur de projet (avec possibilité de demande d'informations complémentaires).

Les critères de sélection

Le dossier sera alors analysé par le jury sur la base des critères suivants :

- Pragmatisme et facilité de mise en œuvre de la démarche de transformation
- Implication des collaborateurs dans le projet de transformation
- Effet « disruptif » et transformant du résultat obtenu
- Qualité et équilibre du dialogue entre les deux parties prenantes
- Transposabilité du projet

Les candidats pourront être recontactés en cas de questions complémentaires.

Le calendrier et processus de sélection

- Lancement : avril 2019
- Date limite de dépôts des dossiers : 1er juin 2019 minuit
- Délibération du jury : 11 juin
- Remise des prix : le 20 juin 2019 à l'occasion de [l'Université du numérique](#) du MEDEF. Un lauréat par catégorie sera désigné par le jury.

Le jury

Un jury sera en charge d'analyser les candidatures du présent appel à projet et de sélectionner les lauréats. Il sera constitué de représentants du MEDEF, de [Siparex](#), de Niji et des grands sponsors de l'Université du numérique 2019.